

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

2019 - 48 LANCEMENT DU MARCHÉ DE STABILITÉ DES MATS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 7 Novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 29 Octobre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 8 Novembre 2019

2019-48 LANCEMENT DU MARCHÉ DE STABILITE DES MATS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le Code de la Commande Public,

Monsieur Le Président,

Expose :

Dans le cadre des travaux que le SYDELA réalise en matière d'éclairage public, il est apparu nécessaire de réaliser des contrôles sur les installations et ce afin de :

- Connaître l'état de vétusté (massif, fixation des éléments en en-tête) et valider leur maintien ou justifier éventuellement leur remplacement.
- Vérifier le comportement à la torsion mécanique d'un support qui reçoit une crosse ou un bras de déport.
- Valider le rajout d'éléments additionnels (illuminations, kakemonos, panneaux, jardinières ...)
- Déterminer les actions préventives ou curatives pour garantir la durée de vie du mât.
- Valider la réutilisation du support en cas de changement de luminaires ou projecteurs.

Ces contrôles permettront également pour les travaux neufs, lors des réceptions de fin de chantier, de :

- Valider la conformité des composants de l'ouvrage : support, crosse, massif.
- Valider la bonne fixation des accessoires, des consoles, des crosses ...
- S'assurer de la conformité de l'installation, du respect des règles de l'art, pour pouvoir bénéficier des garanties constructeurs et de la bonne stabilité de l'ouvrage.

Pour ce faire, il est proposé de lancer un marché groupé avec d'autres syndicats, dont le Sydev, qui serait le coordonnateur.

La convention de groupement est annexée à la présente délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la Convention de Groupement pour le lancement d'un marché de stabilité des mâts d'éclairage public avec pour coordonnateur le Sydev,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché.

